

LES TEMPS FORTS D'UN MANDAT

La cérémonie de prise de fonction

Elle officialise l'entrée en fonction des élus. Lors de cette séance, le maire remet aux jeunes conseillers leur carte officielle d'élu et leur écharpe tricolore.

Le séminaire

Un séminaire aura lieu juste après les élections, les 14 et 15 octobre à Bois-le-Roi. Son but est de permettre aux élus de se rencontrer et d'apprendre à travailler ensemble. Les élus choisissent les projets qu'ils présenteront durant la séance plénière d'installation et sur lesquels ils souhaitent s'investir.

Le travail en groupe de projet

Durant ces temps de travail, les élus débattent pour construire ensemble leur projet. Chacun se réunit durant 1h30 tous les quinze jours, en dehors des périodes de vacances scolaires.

Les séances plénières

Il y en a trois par mandat. Publiques et ouvertes à tous, ces séances ont lieu en salle du Conseil municipal en présence du maire et des conseillers municipaux et constituent un moment d'échange avec les élus adultes. Elles sont l'occasion de présenter les projets retenus par le CMJ, leur état d'avancement ainsi que leur bilan.

Rencontre avec les autres conseils de jeunes

Les rencontres avec les élus d'autres Conseils municipaux des enfants permettent à chacun d'échanger avec ses homologues et de découvrir le fonctionnement d'une instance similaire, le Congrès de l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) est un moment privilégié.

Les sorties

Plusieurs sorties peuvent être proposées en cours de mandat (visite d'institution, rencontre avec des partenaires, etc). Les conseillers doivent confirmer leur participation pour chacune d'entre elles.

QUELQUES ACTIONS MENÉES

En 2021-2023

- **Écologie : sensibilisation aux déchets**
Une opération de sensibilisation au tri des déchets, à destination des accueils de loisirs, a été préparée avec la Maison de l'Environnement et animée par les jeunes conseillers.
- **Passeport culturel et sportif**
Afin de faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles des jeunes, le CMJ a réalisé un passeport, disponible sur le site de la ville, recensant les aides et avantages dont peuvent bénéficier les jeunes, au niveau local et national.
- **Projet de solidarité avec les personnes âgées**
Quoi de mieux que la préparation d'un déjeuner en commun pour partager ses expériences et créer un moment convivial de partage ? Ainsi, 4 jeunes et 4 seniors de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Pierre Tabanou, ont cuisiné un repas ensemble et partagé sa dégustation.
- **Journées des ados**
Le CMJ a organisé un évènement festif pour apprendre à cuisiner avec les élèves du lycée du Val de Bièvre, découvrir la danse avec U Dance School, le dessin avec CMDeco, la création de cosmétique et la coiffure avec le CMJ. Un blind test et un concours de dessins ont également eu lieu pour mettre en avant les talents de la ville.



VILLE DE
L'HAY
LES ROSES



Hôtel de ville, 41 rue Jean Jaurès à L'Hay-les-Roses
Renseignements : 01 49 08 02 33 - 06 86 20 66 98
conseildejeunes@ville-lhay94.fr



2023-2025
cmj.lhaylesroses.fr

Édito



Élus par tous les élèves de nos collèges Eugène Chevreul et Pierre de Ronsard, les membres du Conseil municipal des jeunes de L'Haÿ-les-Roses travaillent tout au long de leur mandat à développer des projets et mener des actions concrètes afin de faire avancer toujours davantage notre Ville de L'Haÿ-les-Roses.

Culture, éducation, social, sport... nos jeunes élus s'investissent pleinement en faveur de notre commune, en œuvrant dans l'ensemble des domaines qui touchent notre vie quotidienne. Leur présence aux cérémonies patriotiques depuis 2014 et au Ravivage de la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe témoigne aussi de leur attachement au Devoir de Mémoire et à la transmission de notre héritage communal.

Le Conseil municipal des jeunes représente un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif. Il participe activement à la construction de la vie citoyenne et à la diffusion des valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité.

Vincent Jeanbrun
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Île-de-France

SON FONCTIONNEMENT

Le rôle

Le Conseil municipal des jeunes permet aux collégiens de découvrir la démocratie de manière active et de mieux comprendre les règles qui prévalent à son fonctionnement : respect, confrontation des idées, distance entre les souhaits et le possible.

Les jeunes élus travaillent durant leur mandat à des projets de tout ordre : culturel, humanitaire, social, sportif, éducatif et citoyen. Pour la Ville, le Conseil municipal des jeunes représente aussi un moyen de connaître les préoccupations des jeunes, d'écouter leurs remarques. Ce conseil incite également au rapprochement des jeunes et des élus. Ceux-ci sont amenés à se rencontrer régulièrement afin de mettre en place des projets.

Les référents

Le Conseil municipal des jeunes est placé sous la délégation de Karen Chaffin, Maire-adjointe en charge des Conseils municipaux des enfants et de jeunes. Les jeunes conseillers sont assistés dans leur fonction par la coordinatrice en charge de l'accompagnement des Conseils municipaux d'enfants et de jeunes.



Déjeuner intergénérationnel
avec des habitants de l'EHPAD Pierre Tabanou

La représentation publique

L'élu représente ses électeurs durant les événements de la ville : commémorations, événements festifs ou citoyens.

Les absences

L'élu qui ne peut pas participer à une réunion ou une manifestation du Conseil doit avertir la coordination dès que possible par mail ou SMS. Après 3 absences consécutives non excusées, les parents sont contactés et une rencontre est organisée entre les parents, le jeune élu et les référents du Conseil municipal des jeunes.

La démission

Chaque élu a le droit de démissionner. Il doit faire part de sa décision par écrit à l'élue en charge du CMJ.

Les projets

Les jeunes conseillers se répartissent en groupe de projet. Ils se réunissent tous les 15 jours pour chacun des projets qu'ils portent. Les conseillers peuvent choisir de s'investir sur plusieurs projets simultanément.

L'ÉLECTION

Les jeunes candidats font campagne au sein de leur établissement respectif. Des bureaux de vote, tenus par des élus, sont mis en place le jour de l'élection dans les collèges. Le mode d'élection en vigueur prévoit douze sièges par établissement répartis équitablement par niveau. Chaque élève est libre de voter pour un à douze candidats.

La durée d'un mandat

Les conseillers sont élus pour 2 ans.